Région académique
NOUVELLE-AQUITAINE

Procédure d'affectation
Seconde professionnelle « Métiers de la sécurité »

Lettre de motivation guidée

Le baccalauréat professionnel « Métiers de la sécurité » fait l'objet d'une procédure d'information et de motivation.

Cette lettre de motivation guidée doit être envoyée par l'établissement d'origine à l'établissement d'accueil accompagnée de la fiche de demande. Elle doit parvenir à l'établissement d'accueil pour le **vendredi 17 mai 2019 délai de rigueur**.

1) **Pour quelles raisons souhaitez-vous vous inscrire en bac professionnel « Métiers de la sécurité » ? Quel est votre projet professionnel ?**

---

2) **Quelles sont vos qualités pour réussir dans cette formation ?**